

POUR

*ma
commune*

Elections communales

2021



Assermentation

2 juin 2021



La cérémonie d'assermentation des autorités communales de Sullens se déroule à la grande salle en début de soirée, en présence de M. Pascal Dessauges, Préfet du Gros-de-Vaud.

Devant une assemblée attentive, M. le Préfet procède aux vérifications d'usage et lit le serment prescrit par la loi sur les communes. Solennellement, chaque conseiller appelé par son nom fait la promesse d'honorer sa fonction de membre du législatif communal de Sullens. Quarante et un conseillers communaux sont assermentés ce soir-là dont un tiers de nouveaux membres.

Puis, M. le Préfet procède de même avec les membres de la Municipalité qui promettent, quant à eux, d'honorer leur fonction de membre de l'exécutif communal de Sullens.

Rapidement, le bureau du Conseil communal est élu tacitement et par acclamation. M. le Préfet remercie les personnes présentes du temps consacré à leur commune en soulignant l'importance de cette contribution pour la société.

Par la suite, les vice-présidents, scrutateurs et membres des différentes commissions sont élus.

La cérémonie se termine par les discours de M. Christian Gozel, Syndic et Mme Danielle Simons, Présidente du Conseil communal. Une bonne législature est souhaitée à tous.



Municipalité

Répartition des dicastères pour la législature 2021 - 2026



Christian Gozel

Syndic

Remplaçant : le Vice-syndic

Administration générale / RH
Finances
SDNL (région)
Police / sécurité



Roland Valet

Vice-syndic 07.2021 à 10.2022

Remplaçant : Thierry Golay

Routes (travaux)
Eclairage public (travaux)
SI (sources, gaz)
Espaces publics
Forêts (refuge, sentiers)



Marie Christine Pitton

Vice-syndique 11.2022 à 01.2024

Remplaçant : Didier Simond

Instruction publique
Cohésion sociale
Environnement / Agenda 21
Pré- et parascolaire



Didier Simond

Vice-syndic 01.2024 à 03.2025

Remplaçante : Marie Christine Pitton

Bâtiments communaux
Manifestations / sociétés locales
Informatique
Transports / mobilité
Epuration / gestion des déchets



Thierry Golay

Vice-syndic 03.2025 à 06.2026

Remplaçant : Christian Gozel

Police des constructions
Urbanisme
PCi / SDIS
Communication / réseaux sociaux



Conseil communal

Bureau et membres pour la législature 2021 - 2026

Présidente	Mme Danielle Simons
1^{er} Vice-président	M. Alain Badan
2^e Vice-présidente	Mme Evelyne Edgar
Secrétaire	Mme Eda Parente
Scrutateurs	Mme Anne Dubauloz M. Christian Duperrut
Scrutateurs suppléants	M. Arcangelo Preite M. Alain Guéra

Membres (par ordre alphabétique)

Badan Alain	Graf Reto
Baudat Killien	Guéra Alain
Bégel Stéphane	Henry Lendi Marlène
Behn Patrick	Jordan Aline
Bocion Claire-Lise	Joss Virginie
Böhi Serge	Lüthi Patrice
Bürgisser Philippe	Magnenat Alain
Cantarella Paccaud Caterina	Martin Henri
Cappi Mathieu	Metzener Ludivine
Cappi Maxime	Parente Eda
Cappi Patricia	Poncioni Patrick
Cochet Jean	Preite Arcangelo
Corthay Annette	Saugeon Claude
Dayen Frank	Schweingruber Pascal
Dayer William	Simond Claude
Di Feo Fiore Amato	Simons Danielle
Dubauloz Anne	Thiébaud Sébastien
Dubauloz Eric	Tosto Natale
Duperrut Christian	Valet Benjamin
Eckert Florent	Valet Nicolas
Edgar Evelyne	van Schilt Cerf Alexandra
Erfani Alexander	Vullioud Yannick
Gambale Giuseppe	

Suppléants (par ordre des viennent-ensuite)

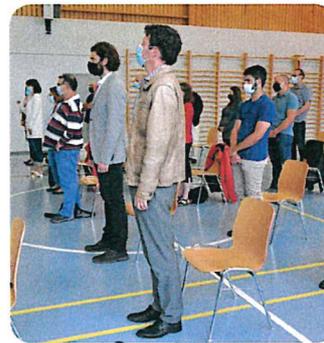
1. Monnier Armand	4. Pennone Corinne
2. Glesti Monika	5. Gallizioli Benjamin
3. Mezenen Sara	6. Berger Olivier



Assermentation - 2 juin 2021



Déroulement de la cérémonie en présence de M. Pascal Dessauges, Préfet du Gros-de-Vaud



Présidence du Conseil communal



Mmes Eda Parente, Secrétaire et Danielle Simons, Présidente



Mme Evelyne Edgar et M. Alain Badan, Vice-présidents

Municipalité



Mme Marie Christine Pitton, MM. Thierry Golay, Christian Gozel (Syndic), Roland Valet, Didier Simond



Discours du Syndic

Vous m'avez une nouvelle fois accordé votre confiance lors du 1^{er} tour des élections à la Municipalité et je vous en suis très reconnaissant.

Preuve d'une très bonne entente, mes collègues, anciens et nouveaux, ont maintenu le statu quo en me confiant une nouvelle fois le poste de Syndic.

Je peux vous affirmer que je suis extrêmement motivé à relever ce défi passionnant et je suis prêt à tout faire pour le bien-être de notre Commune.

Côté Municipalité, je souhaite la bienvenue à MM. Didier Simond et Thierry Golay et une active continuation à Mme Marie Christine Pitton et M. Roland Valet.

L'intégration de nos nouveaux collègues ne posera aucun problème, j'en suis persuadé. La transmission des connaissances est d'autant plus facile, que trois « anciens » restent en place, tout comme la greffière, Mme Nicole Bégel et la secrétaire-adjointe, Mme Francesca Jaillet ainsi que notre boursier communal, M. Yves Bourgeois.

Avec M. Roland Valet et Mme Marie Christine Pitton, cela représente à nous trois, 48 ans d'expérience municipale. Je vous assure que cela fait un sacré puits de connaissances des dossiers communaux. Comme cela a été le cas jusqu'à présent, nous travaillerons les uns avec les autres, donc en toute collégialité.

Dans moins d'un mois, M. Georges Guignard et Mme Gabriella Bracher prendront congé de la Municipalité. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du dernier Conseil de la législature. Mais d'ores et déjà un immense merci de leur grand engagement en faveur de notre Commune et je leur souhaite une belle retraite pour Georges, et un peu plus de temps libre à Gabriella.

Le Conseil communal : voici un sujet passionnant. De fait, dès le 1^{er} juillet prochain, vous serez les représentants du législatif pour la période 2021-2026.

Il y a les anciens, et je ne parle pas d'âge, qui démontrent par leur nouvel engagement, l'intérêt qu'ils portent à notre Commune et qu'il s'agit d'une activité toujours motivante. Toutes mes félicitations.

Il y a ensuite les nouveaux élus qui sont certainement curieux de découvrir la vie politique de notre village. Je peux vous rassurer, il ne s'agit pas de la politique « politicienne » bien connue, mais d'une politique plus agréable à vivre et plus directe.

Vos idées et vos décisions vont influencer le cours de notre Commune. C'est vous, le législatif, qui prenez les décisions lors des conseils et je ne peux que vous encourager à venir à toutes les séances, soit 3 ou 4 par année, afin qu'un plus grand nombre possible d'habitants soient représentés par votre venue, car je vous rappelle que vous représentez non seulement vos familles et vos amis, mais aussi vos quartiers et votre village.

Dans cette optique, vous devrez penser, non pas de façon individuelle, mais au bien du plus grand nombre, en tenant compte de l'ensemble des paramètres à votre disposition.

Plusieurs Conseillères et Conseillers ont déjà été nommés pour diverses fonctions et je les remercie de leur futur engagement. D'autres commissions, permanentes ou ponctuelles, communales, intercommunales ou régionales, vous seront proposées.

N'hésitez pas à vous impliquer. La Municipalité sera toujours à votre écoute pour vous donner toutes les informations nécessaires.

Toutes, je dis bien toutes les commissions ou représentations intercommunales, sont importantes et intéressantes.

En tant que Syndic, j'ai également des attentes et des souhaits. Il est clair pour moi que le Conseil communal et la Municipalité doivent travailler de pair.



Pour être très clair, je précise ici que la Municipalité travaille avec et pour le Conseil communal, et donc pour la Commune et fait tout pour amener des projets réalistes et nécessaires. Et je tiens à insister, nous mettons nos intérêts personnels de côté, et c'est dans une vision communale globale que nous œuvrons, donc pour le bien de tous. J'attends ainsi une très grande transparence de part et d'autre. L'information doit ainsi circuler librement entre ces deux instances communales. Comme déjà dit, la Municipalité sera à votre écoute et fera au mieux pour résoudre tout problème qui se pose à vous.

La Présidente du Conseil est toujours la bienvenue et obtiendra toute aide ou information nécessaire.

Le fondement de la Suisse, du canton de Vaud et de notre Commune est la démocratie.

Celle-ci sera la pierre d'achoppement de la Municipalité pour toutes ses décisions, tout comme pour le Conseil.

La collégialité, à savoir la défense des décisions prises démocratiquement, est du ressort principal de la Municipalité.

Il y a des projets importants et imposants à venir. Il ne faudra pas avoir peur des chiffres et donc des coûts. Il faudra juger leur opportunité sur le moyen et long terme. Mais là, c'est juste pour vous mettre l'eau à la bouche et pour vous confirmer que vous aurez à traiter d'objets forts intéressants demandant réflexion et ensuite décision.

Christian Gozel

Assermentation

Loi sur les communes du 28 février 1956

Art. 9 Serment

Avant d'entrer en fonctions, les membres du conseil communal prêtent le serment suivant :

- « Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

- « Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Art. 62 Serment

Avant d'entrer en fonctions, les membres de la municipalité prêtent le serment prescrit à l'article 9, auquel on ajoute :

« Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

En plus, pour le Syndic :

« Vous promettez, comme chargé par la Constitution de l'exécution des lois, des décrets et des arrêtés dans votre commune, de remplir cette fonction avec activité et zèle ; de faire publier sans délai et en la forme prescrite par les lois, les décrets, les arrêtés et les règlements qui vous seront transmis à cet effet et de tenir la main avec fermeté et impartialité à leur exécution. »